

## Décisions du Forestier en chef sur les résultats du calcul de la possibilité forestière et sur les exigences particulières applicables à un nouveau territoire sous convention d'aménagement forestier localisé dans la Municipalité de Laforce dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (R08)

### Rappel de la définition d'une convention d'aménagement forestier (CvAF) et de ses obligations

*« En vue de favoriser le développement économique régional, le ministre peut confier à toute personne ou organisme intéressés l'aménagement d'une réserve forestière (territoire du domaine de l'État où ne s'exerce pas de CAAF ou de contrat d'aménagement forestier (CtAF)) par la conclusion d'une CvAF.*

*Le bénéficiaire d'une telle convention doit respecter les mêmes obligations que ceux qui détiennent un CAAF ou un CtAF dans les aires communes. On trouve notamment comme signataire de CvAF des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités, des industriels et des organismes régionaux de développement. »*

Source : Site Internet du MRNF

Actuellement, 90 CvAF sont en vigueur. Elles ont été enregistrées entre 2001 et 2005.

### Rappel d'une des responsabilités du Forestier en chef en relation avec le calcul de la possibilité forestière

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94 le 14 juin 2005, un des mandats (art. 17.1.3) du Forestier en chef consiste à déterminer la possibilité annuelle de coupe sur les territoires publics, incluant les CvAF, la rendre publique ainsi que les justifications ayant conduit à la déterminer.

### Décision du Forestier en chef sur les résultats du calcul de la possibilité forestière (CPF) du territoire de la Municipalité de Laforce

Le 15 décembre 2006, le Bureau régional de la région de l'Abitibi-Témiscamingue soumettait au Forestier en chef les résultats du CPF d'un nouveau territoire afin de signer une convention d'aménagement forestier avec la Municipalité de Laforce au Témiscamingue.

La décision du Forestier en chef pour ce territoire d'une superficie forestière productive de 1 507 hectares représente un volume total pour toutes les essences de 2 569 mètres cubes solides nets.

#### Siège social

Bureau du forestier en chef  
799, boulevard Saint-Joseph  
Roberval (Québec) G8H 2L4  
Téléphone : (418) 275-7770  
Télécopieur : (418) 275-8884  
Courriel :

bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

#### Bureau local

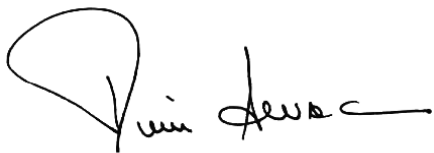
Bureau du forestier en chef  
930, chemin Sainte-Foy, bureau 4.09  
Québec (Québec) G1S 2L4  
Téléphone : (418) 627-8655  
Télécopieur : (418) 644-7607

## Les résultats, l'analyse et les recommandations du Forestier en chef

Les résultats des CPF de ce territoire, présentés à l'annexe 1C, ont été analysés par le Forestier en chef et intégrés aux résultats globaux de la région 08 qui ont déjà été présentés le 15 août 2006. De la même façon, les exigences du Forestier en chef associées aux travaux sylvicoles sont présentées à l'annexe 1D. Aucune comparaison avec le CPF précédent n'est présente puisque c'est la première fois qu'un CPF est réalisé sur ce territoire.

L'annexe 2 présente le sommaire de l'analyse des résultats des CPF ainsi que les recommandations du Forestier en chef dont il faudra tenir compte lors des prochains calculs. Ces recommandations font suite au processus de validation du Forestier en chef. De plus, suite aux décisions du Forestier en chef sur les CPF 2008-2013 des territoires sous CAAF présentées à Roberval le 8 décembre 2006, des corrections applicables au CPF de la CvAF de la Municipalité de Laforce ont été apportées par le Forestier en chef.

Veillez prendre note que les résultats des CPF présentés dans ce document sont valables jusqu'au 31 mars 2013.



Pierre Levac, ing.f., M. Sc.  
Forestier en chef  
23 février 2007

## ANNEXES

### Présentation des résultats (mise à jour au 23 février 2007)

**Annexe 1C**

**Annexe 1D**

### Analyse des résultats

**Annexe 2**

## ANNEXE 1C

RÉSULTATS DES CALCULS DE POSSIBILITÉ POUR LES CONVENTIONS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER  
DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RÉGION 08)

## CALCULS RÉALISÉS AVEC LA MÉTHODE PAR CONTENANCE / CONTENU

NOM DE LA CvAF	SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE <sup>1</sup> (HA)			ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (M <sup>3</sup> )		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Macamic	672	712	6,0%	SEPM	400	392	-2,0%	Il n'y a pas de calcul pour l'ancien exercice. Macamic s'est dissociée de la CvAF de Dualco lors du précédent exercice. La possibilité avait alors été déterminée en proportion de la superficie occupée par Macamic.
				PEUPLIERS	700	537	-23,3%	
				BOULEAU À PAPIER	80	77	-3,8%	
				VOLUME TOTAL	1 180	1 006	-14,7%	
Poularies	1 857	1 594	-14,2%	SEPM	1 230	1 329	8,0%	Il n'y a pas de calcul pour l'ancien exercice. Poularies s'est dissociée de la CvAF du Comité Bellefeuille lors du précédent exercice. La possibilité avait alors été déterminée en proportion de la superficie occupée par Poularies.
				PEUPLIERS	950	760	-20,0%	
				BOULEAU À PAPIER	100	161	61,0%	
				VOLUME TOTAL	2 280	2 250	-1,3%	
Rapide-Danseur	458	458	0,0%	SEPM	28	61	117,9%	311 ha utilisés dans le calcul précédent après exclusion des strates d'aménagement de moins de 50 m <sup>3</sup> /ha.
				PEUPLIERS	394	510	29,4%	
				BOULEAU À PAPIER	134	55	-59,0%	
				VOLUME TOTAL	556	626	12,6%	
Roquemaure	1 703	1 711	0,5%	SEPM	700	721	3,0%	1561 ha utilisés dans le calcul précédent après exclusion des strates d'aménagement de moins de 50 m <sup>3</sup> /ha.
				PEUPLIERS	2 080	2 237	7,5%	
				BOULEAU À PAPIER	230	357	55,2%	
				VOLUME TOTAL	3 010	3 315	10,1%	
St-Lambert	3 046	3 499	14,9%	SEPM	1 050	1 569	49,4%	Il n'y a pas de calcul pour l'ancien exercice. St-Lambert s'est dissociée de la CvAF de Dualco lors du précédent exercice. La possibilité avait alors été déterminée en proportion de la superficie occupée par St-Lambert.
				PEUPLIERS	1 800	3 511	95,1%	
				BOULEAU À PAPIER	250	314	25,6%	
				VOLUME TOTAL	3 100	5 394	74,0%	

## ANNEXE 1C

RÉSULTATS DES CALCULS DE POSSIBILITÉ POUR LES CONVENTIONS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER  
DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RÉGION 08)

## CALCULS RÉALISÉS AVEC LA MÉTHODE PAR CONTENANCE / CONTENU

NOM DE LA CvAF	SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE <sup>1</sup> (HA)			ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (M <sup>3</sup> )		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Angliers et Rémigny	3 357	3 050	-9,1%	SEPM	1 212	980	-19,1%	
				PEUPLIERS	3 067	2 476	-19,3%	
				BOULEAU À PAPIER	828	386	-53,4%	
				AUTRES RÉSINEUX	0	141	--	
				AUTRES FEUILLUS	0	76	--	
				VOLUME TOTAL	5 107	4 059	-20,5%	
Béarn	3 993	3 965	-0,7%	SEPM	1 772	2 244	26,6%	
				PEUPLIERS	3 053	2 242	-26,6%	
				BOULEAU À PAPIER	763	887	16,3%	
				AUTRES RÉSINEUX	0	273	--	
				AUTRES FEUILLUS	0	227	--	
				VOLUME TOTAL	5 588	5 873	5,1%	
Fugèreville	2 869	2 891	0,8%	SEPM	924	1 883	103,8%	
				PEUPLIERS	2 481	1 729	-30,3%	
				BOULEAU À PAPIER	595	627	5,4%	
				AUTRES RÉSINEUX	0	271	--	
				AUTRES FEUILLUS	0	112	--	
				VOLUME TOTAL	4 000	4 622	15,6%	
Guérin	1 670	1 859	11,3%	SEPM	566	1 243	119,6%	
				PEUPLIERS	1 230	851	-30,8%	
				BOULEAU À PAPIER	368	314	-14,7%	
				AUTRES RÉSINEUX	0	77	--	
				AUTRES FEUILLUS	0	23	--	
				VOLUME TOTAL	2 164	2 508	15,9%	

## ANNEXE 1C

RÉSULTATS DES CALCULS DE POSSIBILITÉ POUR LES CONVENTIONS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER  
DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RÉGION 08)

## CALCULS RÉALISÉS AVEC LA MÉTHODE PAR CONTENANCE / CONTENU

NOM DE LA CvAF	SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE <sup>1</sup> (HA)			ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (M <sup>3</sup> )		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Latulipe et Gaboury	1 400	1 081	-22,8%	SEPM	661	703	6,4%	
				PEUPLIERS	1 159	636	-45,1%	
				BOULEAU À PAPIER	240	219	-8,8%	
				AUTRES RÉSINEUX	0	145	--	
				AUTRES FEUILLUS	0	46	--	
				VOLUME TOTAL	2 060	1 749	-15,1%	
Laverlochère	856	621	-27,5%	SEPM	212	275	29,7%	
				PEUPLIERS	765	522	-31,8%	
				BOULEAU À PAPIER	202	121	-40,1%	
				AUTRES RÉSINEUX	0	13	--	
				AUTRES FEUILLUS	0	22	--	
				VOLUME TOTAL	1 179	953	-19,2%	
Moffet	2 915	1 492	-48,8%	SEPM	891	507	-43,1%	
				PEUPLIERS	2 578	904	-64,9%	
				BOULEAU À PAPIER	586	337	-42,5%	
				AUTRES RÉSINEUX	0	81	--	
				AUTRES FEUILLUS	0	85	--	
				VOLUME TOTAL	4 055	1 914	-52,8%	
St-Edouard-de-Fabre	2 439	1 696	-30,5%	SEPM	909	574	-36,9%	
				PEUPLIERS	2 088	1 357	-35,0%	
				BOULEAU À PAPIER	392	344	-12,2%	
				AUTRES RÉSINEUX	0	99	--	
				AUTRES FEUILLUS	0	107	--	

## ANNEXE 1C

RÉSULTATS DES CALCULS DE POSSIBILITÉ POUR LES CONVENTIONS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER  
DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RÉGION 08)

## CALCULS RÉALISÉS AVEC LA MÉTHODE PAR CONTENANCE / CONTENU

NOM DE LA CvAF	SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE <sup>1</sup> (HA)			ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (M <sup>3</sup> )		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
				VOLUME TOTAL	3 389	2 481	-26,8%	
St-Eugène-de-Guigues	823	915	11,2%	SEPM	350	394	12,6%	
				PEUPLIERS	750	877	16,9%	
				BOULEAU À PAPIER	150	220	46,7%	
				AUTRES RÉSINEUX	0	85	--	
				AUTRES FEUILLUS	0	37	--	
				VOLUME TOTAL	1 250	1 613	29,0%	
Municipalité de Laforce	0	1 507	--	SEPM	0	851	--	
				PEUPLIERS	0	642	--	
				BOULEAU À PAPIER	0	705	--	
				AUTRES RÉSINEUX	0	215	--	
				AUTRES FEUILLUS	0	156	--	
				VOLUME TOTAL	0	2 569	--	Premier calcul de possibilité forestière sur ce territoire
SUPERFICIE TOTALE	28 058	27 051	-3,6%	SEPM	10 905	13 726	25,9%	La légère baisse de la possibilité forestière est due à la modification des territoires entre les deux périodes de calculs où l'on a principalement retiré les lots épars des territoires sous conventions. Ces lots n'étaient pas bien stockés en volume ligne
				PEUPLIERS	23 095	19 791	-14,3%	
				BOULEAU À PAPIER	4 918	5 124	4,2%	
				AUTRES RÉSINEUX	0	1 400	--	
				AUTRES FEUILLUS	0	891	--	
				VOLUME TOTAL	38 918	40 932	5,2%	

<sup>1</sup> Superficie forestière productive accessible - pentes de 40% et moins incluses.

## ANNEXE 1D

RÉSULTATS DES CALCULS DE POSSIBILITÉ POUR LES CONVENTIONS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER  
DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RÉGION 08)

## STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ÉTABLIE AVEC L'AIDE DE LA MÉTHODE PAR CONTENANCE / CONTENU

NOM DE LA CvAF		SUPERFICIES ANUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (EN HECTARES PAR ANNÉE)												COMMENTAIRES
		RÉSINEUX						FEUILLUS						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIAL E (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIAL E (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	
Macamic	CALCUL PRÉCÉDENT													Nouvelle CvAF: il n'y a pas de PGAF ni de calcul pour l'exercice précédent
	NOUVEAU CALCUL	2,0	2,0	0,4		4,6						5,7		
Poulieries	CALCUL PRÉCÉDENT													Nouvelle CvAF: il n'y a pas de PGAF ni de calcul pour l'exercice précédent
	NOUVEAU CALCUL	0,6	1,8	0,6		13,8			0,6		7,4			
Rapide-Danseur	CALCUL PRÉCÉDENT	3,7	1,8	0,5		0,4					4,9			
	NOUVEAU CALCUL	1,0	1,8	5,0		0,3					5,2			
Roquemaure	CALCUL PRÉCÉDENT	10,0	11,2	12,0		13,9					15,2			La superficie des CPRS dans les peuplements mixtes est de 21,5 ha. (Cette superficie est divisée entre les rés. et les feu.)
	NOUVEAU CALCUL	4,0	7,7	7,0		5,3	2,0				23,7			
St-Lambert	CALCUL PRÉCÉDENT													Nouvelle CvAF: il n'y a pas de PGAF ni de calcul pour l'exercice précédent
	NOUVEAU CALCUL	3,0	9,0	2,0		18,4			1,0		36,7			
Angliers et Rémigny	CALCUL PRÉCÉDENT	6,0	9,8	6,0		0,7					53,9			
	NOUVEAU CALCUL		8,0			6,2					32,3			On devra prévoir de la préparation de terrain et de l'entretien des plantations.
Béarn	CALCUL PRÉCÉDENT	1,4	2,2	1,4		4,8				10,0	63,0			
	NOUVEAU CALCUL		4,0	8,0		28,8					31,7			On devra prévoir de la préparation de terrain et de l'entretien des plantations.
Fugèreville	CALCUL PRÉCÉDENT	3,1	3,3	0,7		3,2				4,8	44,3			
	NOUVEAU CALCUL			2,0		15,7					29,1			
Guérin	CALCUL PRÉCÉDENT	0,6	0,6	2,3	3,5	0,0				7,0	23,2			
	NOUVEAU CALCUL		5,0	6,0		12,3					13,6			On devra prévoir de la préparation de terrain et de l'entretien des plantations.
Latulipe et Gaboury	CALCUL PRÉCÉDENT	2,0	2,6	2,0		2,6					21,2			
	NOUVEAU CALCUL		5,0	4,0		9,1					8,4			On devra prévoir de la préparation de terrain et de l'entretien des plantations.

## ANNEXE 1D

RÉSULTATS DES CALCULS DE POSSIBILITÉ POUR LES CONVENTIONS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER  
DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RÉGION 08)

## STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ÉTABLIE AVEC L'AIDE DE LA MÉTHODE PAR CONTENANCE / CONTENU

NOM DE LA CvAF		SUPERFICIES ANUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (EN HECTARES PAR ANNÉE)												COMMENTAIRES
		RÉSINEUX						FEUILLUS						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIAL E (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIAL E (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	
Laverlochère	CALCUL PRÉCÉDENT	2,0	2,0			0,1						13,9		
	NOUVEAU CALCUL		1,0	1,0		2,1						6,9		
Moffet	CALCUL PRÉCÉDENT	3,1	4,9	3,1		4,3			1,5			40,9		
	NOUVEAU CALCUL		1,0	2,0		5,3						5,7		
St-Edouard-de-Fabre	CALCUL PRÉCÉDENT	0,0	0,0	0,0		1,2						36,3		
	NOUVEAU CALCUL	12,0	5,0	2,0		4,4			1,0			20,0		Préparation de terrain supérieure à la superficie reboisée.
St-Eugène-de-Guigues	CALCUL PRÉCÉDENT					0,4			5,0			15,0		
	NOUVEAU CALCUL			2,0		3,4						12,7		
Municipalité de Laforce	CALCUL PRÉCÉDENT													Nouvelle CvAF: il n'y a pas de PGAF ni de calcul pour l'exercice précédent.
	NOUVEAU CALCUL	0,5	3,0	3,0		7,0						9,0		Les superficies des travaux non commerciaux sont à titre indicatif et devront être validées sur le terrain
TOTAL	CALCUL PRÉCÉDENT	31,9	38,4	28,0	3,5	31,2	0,0	0,0	0,0	23,3	0,0	316,8	0,0	
	NOUVEAU CALCUL	23,1	54,3	45,0	0,0	136,7	2,0	0,0	0,0	2,6	0,0	248,1	0,0	Les superficies en CPRS sont estimées à partir de la superficie de chacun des GPP et de leur âge de maturité respectif. La superficie en préparation de terrain est insuffisante. Elle devrait être équivalente à la superficie prévue en reboisement.



## ANNEXE 2

### Conventions d'aménagement forestier (CvAF) de la région 08

#### Analyse du calcul de possibilité forestière (CPF) applicable au territoire public de la Municipalité de Laforce au Témiscamingue

1. MISE EN CONTEXTE	2. HYPOTHÈSES	3. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES (OM)	4. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT	5. RÉSULTATS DES CALCULS	6. ANALYSE DES TABLEAUX COMPARATIFS DES RÉSULTATS
<p>Ce territoire fait l'objet d'un calcul de possibilité forestière pour la première fois. À l'instar des municipalités voisines, la municipalité de Laforce souhaite aménager ce territoire forestier localisé à l'intérieur de la municipalité. La superficie totale de ce territoire est de 1 727 hectares. Les données utilisées pour le calcul de possibilité forestière (CPF) ont été empruntées à l'unité d'aménagement forestier (UAF) 81-52. Ces données ont servi à l'élaboration des CPF 2008-2013 pour cette UAF. Comme ce territoire a une superficie forestière productive accessible de moins de 5 000 hectares, la méthode de calcul par contenance/contenu est utilisée.</p>	<p>Des réductions sont appliquées au CPF pour tenir compte du règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI) et de trois affectations principales sur le territoire : encadrement visuel pour le village de Winneway, le corridor routier le long du chemin d'accès à celui-ci et une frayère à grand brochet.</p> <p>De plus, des réductions sont appliquées pour tenir compte de la carie et des pertes de superficies causées par les chemins et les aires d'ébranchage.</p> <p>Étant donné la faible dimension du territoire et le morcellement des aires de coupes prévues, aucune réduction n'est appliquée au CPF pour les séparateurs de coupe et la coupe mosaïque.</p> <p><b>R1: Même si la CMO n'a pas d'impact sur le calcul de possibilité forestière (CPF), nous recommandons qu'une démarche soit initiée par le MRNF afin que le bénéficiaire demande une dérogation en vertu de l'article 25.3 de la Loi sur les forêts.</b></p>	<p>Les orientations ministérielles ont été respectées de façon satisfaisante compte tenu de la méthode de calcul utilisée.</p> <p>Une réduction de 2 % a été appliquée pour les refuges biologiques. Cependant aucune réduction n'a été appliquée pour les îlots de vieillissement.</p> <p><b>R2: Compte tenu de la décision du Forestier en chef concernant les îlots, le CPF est accepté sans correction. Les modalités d'application des îlots sur le terrain devraient cependant être révisées en conséquence.</b></p>	<p>Comme il n'y avait pas d'historique des traitements sylvicoles sans récolte pour ce territoire, aucune superficie n'a été présentée. Suite à l'analyse, nous avons recommandé d'estimer la superficie annuelle de ces traitements en se basant sur des territoires similaires ainsi que sur la stratégie élaborée pour l'UAF 081-52.</p> <p><b>R3 : Les superficies des traitements non commerciaux sont fournies à titre indicatif. Ces superficies devront donc être ajustées selon les données réelles qui devront être recueillies sur le terrain pour le prochain CPF.</b></p> <p>Selon les données utilisées pour le CPF, 15 % du territoire est actuellement en régénération. Aucune donnée n'a été prise sur le terrain pour confirmer cette situation.</p> <p><b>R4 : Prendre des données sur le territoire régénéré afin de confirmer l'état de la régénération en essences désirées et réaliser les travaux de remise en production et/ou d'entretien et/ou d'éducation, s'il y a lieu.</b></p>	<p><b>Résineux :</b> La possibilité annuelle en résineux est de <b>1 066 mètres cubes solides nets</b> et provient de tous les groupes de calcul.</p> <p><b>Peupliers et bouleau à papier :</b> La possibilité annuelle en peupliers et en bouleau à papier est de <b>1 347 mètres cubes solides nets</b> et provient des groupes de calcul à dominance feuillue.</p> <p><b>Feuillus durs :</b> La possibilité annuelle est de <b>156 mètres cubes solides nets</b> et provient principalement des groupes de calculs mixtes à dominance feuillue.</p> <p>La possibilité forestière est ventilée selon les contraintes aux opérations dans les proportions suivantes : <b>93% sans contrainte, 6% dans les bandes riveraines et 1% dans les territoires à usages multiples.</b></p>	<p>Le territoire de la Municipalité de Laforce en est à sa première évaluation de possibilité forestière. Aucune comparaison n'est donc disponible.</p> <p><b>Possibilités :</b> Voir l'<b>annexe 1C</b> pour plus de détails.</p> <p><b>Stratégies :</b> Voir l'<b>annexe 1D</b> pour plus de détails.</p>

<sup>1</sup> RX = RECOMMANDATION SUITE À L'ANALYSE DES RÉSULTATS.